

---

### Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.*

**Présents : 42**

**Présents non votants :  
3**

**Représentés : 5**

**Votants : 47**

**Présents votants** : Martine AUBRY, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Ludovic CHARLES, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yannick PEZET, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

**Représentés** : Patrick GROSS représenté par Thierry RAMAND, Jean-Marc ILIC représenté par Martine AUBRY, Clarisse JACQUET représentée par Thierry MIGOT, Joseph KAAG représenté par Christine POLMARD, Nathalie PHILIPPOT représentée par Dania KLEIN

**Excusés** : Raymond LECLERC

**Absents** : Patrice ADAM, Jean-Louis ADRIAN, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Alain CHAUDRON, Béatrice DENIS, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Régis SOLTISIAK, Francis WITZ, Angélique THILL

**Secrétaire de séance** : Frédéric ERNST

---

**DE\_2024\_044 - Objet : Attribution du marché de travaux Voirie 2024**

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024 Date de reception de l'AR: 23/04/2024 055-200066140-DE_2024_044-DE A G E D I
--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 4.8 « Aménagement et entretien de la voirie » ;

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence relatif au programme d'entretien de la voirie 2024 a été transmis via le profil acheteur « emarchespublics.com » le 4 mars 2024 et au BOAMP du 4 mars 2024 ;

Considérant que ce marché de travaux est passé selon une procédure adaptée ;

Considérant que les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation étaient les suivants :

Critère 1 : Prix. Pondération 60% ;

Critère 2 : Valeur technique. Pondération 40% ;

Considérant les offres remises en date du 29 mars 2024 :

#### **Lot 1 : Enrobés coulés à froid**

SAS COLAS France – Etablissement Meurthe et Moselle 7 allée des Tilleuls – BP 90026 – 51181 HEILLECOURT cedex
SOCOGETRA SA
EUROVIA Bourgogne Franche Comté SAS

#### **Lot 2 : Préparation de voiries et enduits**

SAS EUROVIA Champagne-Ardenne 8 Rue des Saponaires - BP 10053 - 55001 BAR LE DUC cedex
--

Suite à l'analyse des offres effectuée conformément aux critères énoncés ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

<b>Lots</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant HT</b>
Lot 1 : Enrobés coulés à froid	COLAS FRANCE	36 594,00
Lot 2 : Préparation de voiries et enduits	Inférieur	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer le marché de travaux voirie 2024 avec l'entreprise ci-dessus ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY